



Feuille d'information

14 novembre 2008

Les cas de suicides dans l'armée

Motif de l'information

A plusieurs reprises, divers médias ont parlé d'une augmentation des cas de suicides dans l'armée (par ex. Sonntag/MLZ du 7 septembre 2008). Cette situation a donc amené le DDPS à examiner les données effectives à ce sujet.

Données et conclusions

1. Nombres de suicides dans l'armée de milice
(y compris la protection civile, le service civil, le corps pour l'aide humanitaire et les engagements de promotion de la paix, y compris les week-ends de congé)

Moyenne annuelle	1991 – 2003 (avant l'armée XXI) :	2,92 cas
Fluctuations annuelles:		0 - 7 cas

Moyenne annuelle A XXI	2004-2008 (jusqu'au 13 nov. 2008):	0,63 cas
Fluctuations annuelles:		0 - 3 cas

Conclusion:

Depuis l'introduction de l'armée XXI, le nombre de suicides a diminué de plus des trois-quarts alors que leur nombre est resté stable ou a même augmenté dans l'ensemble de la population. Ce résultat est certainement dû à l'examen psychiatrique et psychologique approfondi des conscrits, qui permet visiblement de détecter, de conseiller et de déclarer inaptes au service une partie des conscrits qui souffrent de tendances suicidaires.

La diminution des cas est aussi significative lorsqu'on prend en considération l'évolution des effectifs et des jours de service au cours des années étudiées. Si les chiffres relatifs aux suicides d'officiers et de sous-officiers de carrière (en service toute l'année) sont également pris en compte, le nombre de cas s'est tout de même réduit de moitié.

2. Comparaison de la fréquence des suicides dans la population civile et dans l'armée

- Pour un taux de suicide de 1500 cas sur 365 jours pour 7,5 millions d'habitants, cela signifie, pour 1 million de jours, à 0,55 suicide de civils par année.

- Sur environ 30 millions de jours de service accomplis par la nouvelle armée au cours des années 2004-2008, 5 suicides ont été recensés, ce qui correspond à 0,17 suicide de militaires pour 1 million de jours de service par

Référence/référence du dossier :

année.

Conclusion

On dénombre plus de 3 x moins de suicides parmi les militaires en service que dans l'ensemble de la population civile.

Formes de suicides

Il n'est pas possible, sans effectuer d'onéreuses recherches et sur la seule base des documents à disposition du service médical de l'armée, d'établir dans chaque cas avec exactitude le mode choisi. On peut cependant affirmer avec certitude que l'arme personnelle n'est pas le moyen le plus fréquemment utilisé par les militaires pour mettre un terme à leur vie.